

ASSEMBLEE NATIONALE

24 mars 2005

LUTTE CONTRE LE DOPAGE - (n° 2100)

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. JUILLOT, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 4

Supprimer le I de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.